

<http://snetap-fsu.fr/8-mars-journee-internationale-de.html>



# 8 mars : journée internationale de lutte pour le droit des femmes.

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : jeudi 3 mars 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## Déclaration unitaire dans le cadre de la journée internationale de lutte pour le droit des femmes

CFE-CGC - [CGT](#) - [FSU](#) - Solidaires - [UNSA](#)

Faisons de l'égalité une réalité !

En 2016, alors que les femmes sont plus diplômées que les hommes, que 6 lois successives et de nombreux accords ont affirmé le principe de l'égalité salariale, il y a toujours :

- 27 % d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Alors que l'accès à l'emploi est un moyen d'émancipation et d'autonomie déterminant pour les femmes,

- seules 66 % d'entre elles sont en emploi,
- contre 75 % pour les hommes.

Les femmes sont davantage touchées par la précarité :

- 11,6 % sont en [CDD](#) (7,6 % des hommes)
- et elles représentent 80% des salarié-es à temps partiel .
- Elles sont 80% à déclarer être régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes au travail.
- Ce sont encore elles qui assument l'essentiel des responsabilités familiales et qui sont directement pénalisées par l'insuffisance des services publics de prise en charge de la petite enfance mais aussi de la dépendance.

## **Seule une action volontariste et déterminée permettra de faire reculer ces inégalités.**

Or, les signaux que nous observons vont dans le sens contraire et nous inquiètent :

- désengagement des pouvoirs publics sur l'égalité,
  - suppression du Ministère dédié au droit des femmes,
  - promesses de création de places en crèche non tenues,
  - sanctions insuffisantes des entreprises qui discriminent...

Dans la Fonction Publique, le protocole d'accord pour l'égalité F/H signé il y a deux ans par toutes les organisations syndicales reste très insuffisamment appliqué.

## 8 mars : journée internationale de lutte pour le droit des femmes.

---

Nous regrettons le blocage du patronat sur les questions d'égalité professionnelle : difficulté de mise en oeuvre des accords par manque d'évaluation et de sanction, pas de négociation sur les classifications...

Nous nous inquiétons, en France et en Europe, de la montée des discours réactionnaires et des remises en cause du droit des femmes à disposer de leur corps (accès à la contraception, à l'IVG...)

Plus que jamais, nous pensons nécessaire de continuer notre action pour faire de l'égalité une réalité. Sur le terrain, nous travaillons pour que les IRP garantissent une juste représentation des salariés et fassent progresser la mixité.

Nous nous engageons ensemble dans les territoires, les branches, les entreprises et la fonction publique à travailler pour :

" **Supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** et mettre fin aux mécanismes qui renforcent les inégalités (part variable, mécanismes indemnitaires).

" **Limiter le recours aux contrats à temps partiels**, en le rendant financièrement dissuasif pour les employeurs et en améliorant la protection sociale des salarié-es.

" **Promouvoir la mixité des métiers et des filières scolaires et universitaires**. A l'école, dans les entreprises, lutter contre les stéréotypes de genre, notamment par des formations dédiées.

" **Agir pour la revalorisation des métiers à prédominance féminine** et pour une juste reconnaissance des compétences et des qualifications

" **Lutter contre les inégalités de carrière**, identifier et supprimer les mécanismes du plafond de verre pour permettre l'accès des femmes à toutes les fonctions d'encadrement et de direction, dans l'entreprise comme dans la fonction publique

" **Garantir la prise en compte des risques et de la pénibilité des métiers à prédominance féminine**.

" **Lutter contre les inégalités de retraite**

" **Mettre en place un temps de travail et une organisation du travail permettant à toutes et tous de une bonne articulation de leur vie personnelle et professionnelle**. Le congé parental doit être revalorisé pour permettre une parentalité partagée.

" **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles** en renforçant la prévention sur les lieux de travail et la protection des victimes.

" **Développer les lieux d'accueil pour la petite enfance**, répondre aux problèmes liés à la perte d'autonomie, renforcer les services publics appuyés sur des emplois stables et favoriser une politique familiale compatible avec ces objectifs.

A l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droit des femmes, nous appelons les femmes et les hommes à se mobiliser sur leurs lieux de travail pour faire cesser ces discriminations inacceptables et pour faire de

## **8 mars : journée internationale de lutte pour le droit des femmes.**

---

l'égalité une réalité.

Les pouvoirs publics doivent mener et évaluer l'ensemble des politiques publiques à l'aune de l'égalité.

Les employeurs du privé comme du public doivent mettre fin aux inégalités salariales et professionnelles, à la précarité et se donner les moyens de mieux combattre les violences sexistes et sexuelles au travail ».

Le 2 mars 2016